

## Les infos CAPD du SE-UNSA 63

- Liste d'aptitude direction d'école
  - Départs CAPPEI
  - PACD
  - DIF
- Classe exceptionnelle
- Questions diverses

### Liste d'aptitude à la direction d'école

47 collègues avaient demandé leur inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école pour la rentrée 2018. 29

d'entre eux ont passé un entretien avec un jury composé de 2 IEN et d'un directeur ou une directrice d'école.

**Au total, 39 collègues ont reçu un avis favorable et 8 ont reçu un avis défavorable. Les collègues qui souhaitent avoir des éclaircissements peuvent contacter leur IEN.**

La plupart des collègues ayant reçu un avis défavorable manquaient, d'après les IEN, de connaissances sur le rôle administratif et pédagogique du directeur, mais aussi de vision sur la mission de directeur. Nous rappelons que le SE-UNSA propose des outils aux collègues adhérents désireux de préparer l'entretien. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez connaître votre résultat.



### DIF

Les demandes de DIF formulées pour l'année 2018 ont toutes reçu un avis favorable, excepté pour une candidature qui sera

étudiée plutôt dans le cadre du PAF.

Le SE-UNSA 63, à l'origine de la mise en place du dispositif dans ce département, se félicite que de plus en plus de collègues puissent en bénéficier chaque année, car l'allocation accordée permet de faire prendre en charge financièrement par l'employeur une partie ou la totalité de la formation engagée.

Nous sommes en attente de la transformation de ce DIF en Compte personnel de formation, comme le prévoient les textes. A ce jour, l'administration ne connaît ni l'échéance ni les modalités de ce nouveau dispositif.



[Nous contacter](#)

## Départs en formation CAPPEI

Pour rappel, les candidats à un départ devront impérativement obtenir un poste dans l'option souhaitée.  
En fonction des besoins dans le département, le DASEN établit un nombre de départs par option et établit pour chacun une liste principale et une liste supplémentaire.



Les collègues de la liste principale bénéficient d'une priorité et les collègues sur liste supplémentaire d'une priorité

A part pour les postes de RASED, les postes en ASH proposés au premier mouvement (hors postes bloqués) peuvent être obtenus à titre provisoire par des collègues non spécialisés et non candidats au départ.

### Bilan des départs pour 2018/19 : 14 départs

\* Option Enseigner en milieu carcéral, en CEF, en SEGPA ou EREA (ex option F) : 2 candidats/ 2 départs possibles

\* Option Travailler en RASED, aide à dominante pédagogique (ex option E) : 27 candidats/ 3 départs possibles - 3 collègues en liste principale, 5 en liste supplémentaire

\* Option Travailler en RASED, aide à dominante relationnelle (ex option G) : 13 candidats/ 3 départs possibles - 3 collègues en liste principale, 4 en liste supplémentaire

\* Option coordonner une ULIS ou enseigner en UE - troubles auditifs (ex option A) : 1 candidat/ 1 départ possible

\* Option coordonner une ULIS ou enseigner en UE - troubles moteurs (ex option C) : 2 candidats/ pas de départ prévu

\* Option coordonner une ULIS ou enseigner en UE - troubles des fonctions cognitives (ex option D) : 8 candidats/ 5 départs possibles - 5 collègues en liste principale, 3 en liste supplémentaire

*Rappel : les collègues titulaires du CAPA-SH deviennent automatiquement titulaires du CAPPEI et peuvent se positionner au mouvement sur des supports de l'ASH quelle que soit l'option. Une problématique : rien ne permet de dire que les collègues concernés, s'il y en a, pourront bénéficier des modules de formation indispensables pour ce nouveau poste. Nous avons, dans un courrier joint avec le Snuipp, évoqué la problématique et la peur de voir la spécificité de certaines options balayées.*

*Nous avons demandé à ce que l'on fasse un bilan après la première phase du mouvement pour voir combien de collègues pourraient être concernés par un changement de dominante et donc, par une formation complémentaire. En effet, il convient de dresser un bilan du mouvement avant de pouvoir se prononcer sur un nombre de départs figé.*

*Nous vous tiendrons au courant dès que nous en aurons plus.*

**ATTENTION : Les ULIS collège et lycée viennent d'être publiées en appels à candidature. Les collègues doivent se faire connaître à la DSDEN avant le 19 mars. Cliquez sur ce lien pour consulter les appels à candidature.**

Résultats des appels à candidature sur les postes à la prison :

13 candidats se sont présentés.

Les deux collègues retenues sont Mme MAGNET Mélissa et Mme MARCHATFrédérique.

**Besoin de plus d'infos? Contactez-nous!**

## PACD - rentrée 2018

Pour la rentrée 2018, au niveau du 63 :

- 5 collègues obtiennent un maintien en PACD
- 3 collègues obtiennent une entrée en PACD

Au total, 18 PACD ont été accordés pour l'académie.

**Joindre le SE-JNSA 63**



### Barème hors classe

Le SE-UNSA a interrogé l'administration pour savoir comment allait s'organiser la transition entre l'ancien et le nouveau systèmes, et notamment sur la question des appréciations qui vont remplacer les notes pédagogiques pour les collègues qui ne bénéficieront pas de l'entretien de carrière "nouvelle formule". Nous souhaitons que des critères clairs, transparents et équitables soient établis. Nous avons demandé la tenue d'un groupe de travail pour établir les règles pour notre département. Nous attendons la réponse du DASEN.

Pour consulter les nouvelles modalités du barème, rendez-vous sur notre site.

[Lire l'article](#)

### Bilan des permutations informatisées

**Pour rappel, 17 collègues ont réussi à quitter le département (sur 24 demandes) et 42 nouveaux collègues nous rejoignent à la rentrée.** Le SE-UNSA a interrogé le DASEN pour connaître les perspectives en termes d'EXEAT et d'INEAT.

Un INEAT supplémentaire d'un collègue du 91 est prononcé dès aujourd'hui, suite à une erreur de la DGRH qui n'avait pas pris en compte sa situation de rapprochement de conjoint dans son barème.

Pas d'autres INEAT pour le moment.

Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons plus.

[bilan des permutations](#)

### Décharges de direction 1 à 3 classes

Le SE-UNSA a demandé un point sur les journées de décharges de directions 1,2,3 classes. Nous avons réitéré notre demande de généraliser le principe d'un planning sur l'année, en accord avec les directeurs. Leur proposer un remplaçant parfois le jour même en fonction des ressources disponibles les met dans une situation inconfortable pour laisser leur classe car il ne peuvent pas préparer cette journée correctement. Les retours des directeurs avec lesquels ces journées sont prévues à l'avance sont très positifs. Il convient de généraliser les pratiques qui marchent.

## Tuteurs CAPPEI : copie à revoir pour l'ESPE

Certains collègues spécialisés ont été sollicités pour être tuteurs de collègues préparant le CAPPEI. Or, nous avons appris que, dans le cadre des visites qu'ils sont tenus d'assurer pour leur tuteuré.e, aucun ordre de mission n'est envoyé par l'ESPE, ou alors trop tardivement, et que le remplacement de ces collègues dans leur classe doit être organisé par leurs soins et n'est pas systématique (en fonction des moyens disponibles sur la circonscription et des contraintes évidentes de celles-ci). Le SE-UNSA 63 dénonce cette situation qui n'est pas acceptable. **Nous invitons les collègues à ne pas se déplacer à l'ESPE s'ils ne sont pas couverts par un ordre de mission et s'ils n'ont pas la garantie d'être remplacés pour assurer leurs missions.** Pour nous, il en va de la crédibilité du dispositif.

## Classe exceptionnelle



### Quelques chiffres :

174 collègues étaient promouvables. 55 ont été promus, 44 collègues au titre du premier vivier, 11 au titre du second vivier.

La prochaine campagne, qui étudiera les passages à la classe exceptionnelle au 1er septembre 2018, aura lieu en fin d'année scolaire. Nous vous donnerons le calendrier précis prochainement.

Les avis du DASEN seront consultables par les collègues dès cet après-midi.

Cette CAPD était spécifique dans la mesure où seule l'organisation syndicale disposant du siège hors classe pouvait siéger. Le SE-UNSA 63 a donc participé à cette CAPD restreinte. Notre syndicat, dès la CAPD finie, publiera un compte rendu [sur ce lien](#).

Les collègues dont nous n'avons pas les coordonnées pourront nous contacter pour nous demander les résultats ou pour connaître les détails du dossier.

Nous disposons de l'avis de l'IEN, de l'appréciation de l'IA et du rang de classement.

[Nous contacter](#)



80 Euros l'adhésion découverte

*27 Euros après crédit d'impôts*

**Il est temps d'adhérer au SE UNSA 63!**

Bénéficiez de notre suivi personnalisé, de nos publications et de nos avantages réservés aux adhérents.

[J'adhère!](#)